

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 22 janvier 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Fernand THIBAUT, le maire.

PRÉSENTS : MM et Mmes : RAVET Yves, L'HONORÉ Alain, PELLETIER Marie-Pierre, SAUVANET Philippe, BEZAMAT Evelyne, LETESSIER Aurélie, MARETTE Frédéric, BOYAULT André, RIARD Daniel, BOYAULT Denis, BATARD Joseline, PEREZ José, GACHON Philippe, PICCHIOTTINO Marie-Jeanne.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

POUVOIR(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel RIARD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

---oooO§Oooo---

Le compte rendu de la séance du 29 octobre 2014 est commenté et accepté à l'unanimité.

§ -1- Projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune

délibération 2015-01

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Suilly-la-Tour, conduit par la Société EOLE-RES, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84 000).

Monsieur le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal que des études relatives aux caractéristiques environnementales et techniques du site concerné devront être réalisées. Une présentation du projet a été réalisée par les représentants d'EOLE-RES en mairie de Suilly-la-Tour le 29 octobre 2014.

La société EOLE-RES, spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et disposant d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de la conception à la mise en service, sollicite le droit de développer et d'étudier la faisabilité d'un parc éolien sur la Commune de Suilly-la-Tour.

Conformément à l'article 10-1 de la Loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité introduit par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique et modifié par la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le Conseil Municipal, après une mise au vote à bulletins secrets, ayant donné le résultat suivant, 12 pour et 3 contre:

- Donne un avis favorable à l'étude du potentiel éolien de son territoire ;
- Accorde à la Société EOLE-RES le droit d'étudier la faisabilité d'un parc éolien sur la Commune et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon développement d'un projet éolien

§ -2- Investissement 2015

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du résultat provisoire de l'exercice 2014 et propose plusieurs investissements.

Auberge de l'Acotin – achat du fonds de commerce

Délibération 2015-02

Monsieur Chenin, actuel exploitant de l'auberge de l'Acotin, propose de céder son fonds de commerce pour la somme de 70 000.00 €. La commune de Suilly-la-Tour se porte acquéreur du bien.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à cette acquisition et lui donne tous pouvoirs pour signer l'acte.

Location de l'auberge de l'Acotin

Délibération 2015-03

Mme Karine Dambrin et M. Jean-Claude Chazay sont candidats à la location pour la reprise de l'exploitation de l'auberge de l'Acotin.

Après avoir été reçus à deux reprises par Monsieur le Maire et les adjoints, le conseil municipal accepte la candidature de Mme Karine Dambrin et M. Jean-Claude Chazay pour la location de l'établissement et du fonds de commerce afin d'y exercer l'activité de bar – restaurant, tabac-journaux.

Le contrat sera établi par Maître Jean-Paul Jacob de Donzy et le montant de la location fixé à 1 000.00 € par mois.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le dit contrat.

Ravalement du mur de l'école

Délibération 2015-04

L'état de vétusté du mur du jardin de l'école nécessite son ravalement.

Deux devis sont mis à l'étude : - RéCoLTES 5 918.80 € HT soit 7 102.56 € TTC
- Entreprise Milan..... 5 823.50 € HT soit 6 988.20 € TTC

Après délibération, le conseil municipal retient, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Milan pour un montant de 5 823.50 € HT soit 6 988.20 € TTC.

Banc en pierre pour la place de l'église

Délibération 2015-05

Les Carrières Sauvanet ayant été pressenties pour la présentation d'un devis, Monsieur Philippe Sauvanet ne participe ni à la discussion, ni au vote.

Le devis s'élève à un montant de 400.00 € HT soit 480.00 € TTC pour la réalisation d'un banc en pierre

Le conseil municipal accepte le devis de 400.00 € HT soit 480.00 € TTC.

Plantation d'une haie de charmille sur la place de l'église

Afin de masquer la vue de la maison en ruine sur la place de l'église, Monsieur le Maire propose la plantation d'une haie de charmille ou de photinias.

Le conseil municipal donne un accord de principe.

Tableau de prises électriques dans l'église

Délibération 2015-06

Afin d'assurer la sécurité des branchements du matériel de sonorisation dans l'église, un tableau de prises électriques doit être créé.

L'entreprise EMD Campo a établi un devis de 252.74 € HT soit 303.29 € TTC.

Le conseil municipal délibère et accepte le devis.

Pose de 6 blocs de sécurité à la salle des fêtes

Délibération 2015-07

Suite au passage de la société Socotec, (habilitée à effectuer le contrôle des installations électriques, de chauffage et de sécurité) le changement nécessaire des blocs secours (avec lampes ordinaires) de la salle des fêtes a été diagnostiqué.

L'entreprise Morizet a proposé le devis suivant :

- Pose de 6 blocs secours avec leds 834.00 € HT soit 1 000.80 € TTC

L'investissement dans des blocs secours avec leds sont conseillés pour une plus grande durée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'investissement et retient le devis d'un montant de 834.00 € HT soit 1 000.80 € TTC.

Salle paroissiale - Volets battants

Délibération 2015-08

Un devis de 627.00 € HT soit 752.40 € TTC est présenté par la Sarl Mickaël Cant, pour la fourniture et la pose d'une paire de volets battants à la salle paroissiale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de 627.00 € HT soit 752.40 € TTC.

§ -3- Convention assistance technique assainissement

délibération 2015-09

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention « Mission d'assistance technique en assainissement collectif » d'une durée de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2015, renouvelant la convention signée le 30 mars 2009 et arrivée à échéance le 31 décembre 2014. La cotisation annuelle est fixée par délibération du Conseil Général de la Nièvre soit pour 2015 : 0.245 € par habitant (population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire). La cotisation 2015 s'élève à 180.08 €.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la nouvelle convention.

§ -4- Demande d'une subvention pour la classe découverte à la mer – classes GS, CP et CE1

délibération 2015-10

Par courrier en date du 19 novembre 2014, Monsieur Elie Odouard, classe de CP - CE1 informe le maire que dans le cadre de leur projet pédagogique commun avec la classe de GS – CP, une classe découverte à la mer au mois d'avril 2015 est envisagée.

Le budget prévisionnel est de 12 000.00 € partagé entre les communes du regroupement pédagogique, les familles et les coopératives scolaires.

Afin que la participation des familles restent « modeste et acceptable pour elles », une subvention exceptionnelle est demandée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 200.00 €.

§ -5- Demande d'éclairage public à Presle

Un éclairage public supplémentaire de la pointe du calvaire sur la place de Presle, est demandé par certains habitants.

La commission voirie se rendra sur place pour évaluer les différentes possibilités.

§ -6- Containers du Pont Perret et de Presle

Le conseil municipal souhaite une révision du nombre de containers sur les sites du Pont Perret et de Presle. Ceux qui y sont actuellement étant jugés insuffisants. Une demande dans ce sens sera adressée à la Communauté de Communes Loire et Vignobles dont relève la compétence.

§ -7- Demande d'annulation facture assainissement Mme Isabelle Duquenne

délibération 2015-11

Par courrier recommandé en date du 12 novembre 2014, Mme Isabelle Duquenne sollicite l'annulation de la facture d'assainissement qui lui a été adressée pour 2014, au motif que celle-ci correspond à la consommation d'eau de son locataire. Le compteur d'eau a été fermé par le SIAEP de Pouilly sur Loire au départ du dit locataire.

Après vérification des dires de Mme Duquenne, les faits sont avérés. Le conseil municipal, après délibération, accepte l'annulation de la facture d'un montant de 115.42 €.

§ -8- Devis de Mme Elisabeth Goujon pour la restauration des statues et de l'autel dans l'église

Les statues et l'autel dans l'église ont subi les outrages du temps. Mme Goujon est sollicitée et propose un devis de 600.00 € pour nettoyage, ponçage et restauration.

Le conseil municipal accepte la dépense de 600.00 € pour le maintien du patrimoine de la commune.

Container textile : Demande d'installation de la Communauté de Communes Loire et Vignoble.
Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais réfléchi au lieu de son implantation.

Site internet : Tout n'est pas encore au point depuis la reprise du site sur l'hébergeur du Gip e-bourgogne.
Toutefois une nouvelle formation est prévue le 13 février 2015 pour les acteurs du site.

Journal communal : Quelques améliorations sont encore à apporter. Le conseil municipal félicite la nouvelle équipe.

Feu d'artifice 2015 : la commission des fêtes est chargée de déterminer la date le lieu du feu d'artifice 2015.

---ooo§ooo---

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 40.

---ooo§ooo---